

Afer Cr dit Flexible - Afer G n ration Cr dit Flexible

FR001400WIY6

31/12/2025

Commercialis  en FR

 toiles Six Financial Information (2) (3)

Obligations internationales flexibles

Orientation de gestion

Le fonds vise   r aliser une performance nette de frais, sup rieure   celle de l'indice composite : 50% ICE Bofa Euro High Yield Index + 50% ICE Bofa Euro Corporate Index, sur l'horizon de placement recommand .

Principales caract ristiques

Date de cr ation de la part
31/03/2025

Date de lancement de la part
31/03/2025

Soci t  de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Obligations et autres titres de cr ances internationaux

Affectation du r sultat
Capitalisation et/ou distribution

Fr quence de valorisation
Journali re

Ticker Bloomberg
AFCRFAG FP

Publication des VL
www.afer.fr

Frais de gestion maximum TTC
0,32%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
-

Indice de r f rence
50 % ICE Bofa Euro Corporate Index + 50 % ICE Bofa Euro High Yield Index

Actif net du fonds	24,42 M�
Actif net de la part	24,42 M�
Valeur liquidative	104,15 �

	Fonds	Indice
Performance mensuelle(1)	-	-

G rants



Alban Tourrade



Karine Petitjean

Les  quipes sont susceptibles d' voluer

Profil de risque(3)



Dur e de placement

3 ans

SFDR(3)

Article 8

	Fonds	Univers
Notation ESG(3)	6,4	6,2
Couverture note ESG	92,8%	94,3%

(1)Les performances pass es ne pr jugent pas des performances futures. Elles sont calcul es sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les r f rences   un classement, un prix ou un label ne pr jugent pas des r sultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute d finition veuillez vous r f rer   la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management - 127-129, quai du Pr sident Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux - France - T l. : +33 (0)1 40 68 17 17 - www.ofi-invest-am.com - Soci t  de gestion de portefeuille - S.A.   Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros - RCS Nanterre 384 940 342 - APE 6630 Z - Agr ment AMF n  GP 92012 - FR 51384940342 - CONTACT : D partement commercial - 01 40 68 17 17 - service.client@ofi-invest.com

Afer Cr dit Flexible - Afer G n ration Cr dit Flexible

FRO01400WIY6

31/12/2025


 Structure du
portefeuille

► R partition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Banques	19,4	16,6
Consommation cyclique	12,9	14,9
Communications	9,1	11,6
Services aux collectivit�s	7,6	7,2
Assurance	7,6	2,2
Consommation Non cyclique	5,9	12,6
Autres financi�res	5,8	4,6
Transport	5,0	3,9
Mat�riaux de base	4,4	4,2
Biens d�quipement	3,7	5,6
Autres industries	2,1	1,6
Technologie	1,9	3,4
Gouvernement quasi-souverain	1,2	5,5
Immobilier	0,8	1,5
Gouvernement souverain et assimil�	0,4	1,2
Energie	0,4	2,0
Titrisation	-	-
Soci�t�s de financement	-	0,3
Courtage/Asset Managers/�changes	-	0,4
Autres	-	0,5
OPC	1,9	-
Dispo/Liquidit�s investies	9,9	-

► R partition par notation long terme (hors OPC/Liquidit s/D riv s)

Perception du risque de cr�dit	En %	Fonds
- Risqu�	AAA	-
	AA	1,9
	A	12,0
	BBB	28,8
	BB	41,7
	B	15,1
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqu�	NR	0,5

► R partition g ographique

En %	Fonds	Indice
France	14,9	20,1
Royaume-Uni	12,9	7,2
Allemagne	9,3	12,7
Italie	9,3	9,1
Espagne	9,3	5,4
Etats-Unis	8,1	14,5
Pays-Bas	4,2	5,0
Belgique	3,9	1,6
R�publique Tch�que	1,9	1,1
Portugal	1,7	1,0
Autres Pays	12,6	22,3
OPC	1,9	-
Dispo/Liquidit�s investies	9,9	-

► R partition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	99,9
USD	0,2
GBP	-0,1

► Profil / Chiffres cl s⁽³⁾

Nombre d�metteurs	148
Notation moyenne	BB+
Maturit� moyenne	2,85
Spread Moyen	70,2
Sensibilit� cr�dit	1,85
Sensibilit� Taux	3,96
Rendement courant (%)	4,44
Taux actuariel (%)	4,59

(3) Pour toute d finition veuillez vous r f rer   la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont pr sent s   titre indicatif et peuvent  tre absents du portefeuille   certaines p riodes. Ceci ne repr sente pas une recommandation   l'achat ou   la vente.

Afer Crédit Flexible - Afer Génération Crédit Flexible

FRO01400WIY6

31/12/2025


 Structure du
portefeuille

► Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	31,9
Senior secured	20,2
Subordonnée corporate	16,1
Subordonnée T1	8,8
Subordonnée T2	8,5
Senior non-preferred	1,1
Autres	1,6
OPC	1,9
Dispo/Liquidités investies	9,9

► Répartition par type d'émetteur

En %	Fonds
Corporate	53,8
Financial	32,8
Government	1,6
OPC	1,9
Dispo/Liquidités investies	9,9

► 5 principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	
 IT INTESA SANPAOLO SPA	2,7
 BE AGEAS SA	1,4
 ES BANCO DE CREDITO SOCIAL COO...	1,3
 IT DOVALUE SPA	1,3
 DE ALLIANZ SE	1,3

► Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	-
10-15 ans	1,5
7-10 ans	9,7
5-7 ans	24,5
3-5 ans	20,1
1-3 ans	24,1
-1 an	8,2
OPC	1,9
Dispo/Liquidités investies	9,9

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	Ofi Invest Euro High...	2,1
	OPC	
	INTESA SANPAOLO SPA... 31/12/79	1,9
IT	Banques	
	BANCO DE CREDITO SOC... 13/10/37	1,3
ES	Banques	
	DOVALUE SPA 5.375... 15/11/31	1,3
IT	Autres financières	
	ALLWYN ENTERTAINMENT... 15/02/31	1,2
CZ	Consommation cyclique	

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Afer Crédit Flexible - Afer Génération Crédit Flexible

FR001400WIY6

31/12/2025



► Commentaire de gestion

Depuis son lancement au printemps 2025, le fonds a évolué dans un environnement de marché globalement favorable au crédit, marqué par une forte appétence pour le risque, des flux entrants soutenus et une compression progressive des primes de risque. Dès ses débuts, le fonds a su capter la dynamique positive du marché, portée par l'apaisement des tensions commerciales et une reprise technique du segment haut rendement. La gestion a adopté une approche prudente et tactique, combinant une sélection rigoureuse sur le marché primaire avec des ajustements réguliers de la sensibilité et de la couverture crédit.

Au fil des mois, le portefeuille a été construit autour d'émetteurs solides, avec une participation active aux émissions primaires, notamment dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de l'automobile. La duration a été progressivement allongée pour accompagner les mouvements de taux, tandis que la couverture crédit a été renforcée à mesure que les valorisations devenaient plus tendues. Le positionnement est resté discipliné, avec une allocation équilibrée entre les poches de rendement et une exposition maîtrisée aux segments les plus risqués.

Malgré quelques épisodes de volatilité liés aux incertitudes politiques en Europe et aux pressions exercées sur la Fed, le fonds a su préserver une trajectoire de performance solide. Les arbitrages réalisés sur des noms comme Orsted ou Urbaser ont illustré la réactivité de la gestion face aux évolutions idiosyncratiques. En fin de période, le portefeuille affichait une sensibilité légèrement supérieure à celle de l'univers crédit, une couverture crédit portée à 45 % de l'actif net, et une exposition sectorielle diversifiée, avec une préférence pour les dettes hybrides et les notations BB.

Afer Crédit Flexible - Afer Génération Crédit Flexible

FR001400WIY6

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	31/03/2025
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	KPMG
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Afer Cr dit Flexible - Afer G n ration Cr dit Flexible

FRO01400WIY6

31/12/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est �gal � la performance moyenne du produit, c'est � dire la valeur ajout�e du g�rant apr�s avoir retranch� l'influence du march� que le gestionnaire ne contr�le pas. Ce calcul est exprim� en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond � la sensibilit� du fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Pour un b�ta inf�rieur � 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le b�ta est sup�rieur � 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	D�LAI DE RECouvreMENT	Le d�lai de recouvrement (exprim� en jours) est le nombre de p�riodes n�cessaires pour r�cup�rer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le crit�re perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond � l'�cart moyen de rendement entre les obligations d�tenues par le fonds et un indice de r�f�rence (souvent les obligations d'�tat). Il refl�te le niveau de risque pris par le fonds par rapport � des titres consid�r�s comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synth�tique de risque permet d'appr�cier le niveau de risque de ce produit par rapport � d'autres. Il indique la probabilit� que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les march�s ou d'une impossibilit� de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypoth�se que vous conservez le produit pendant la dur�e de placement minimum recommand�e.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fond� sur la volatilit� sur une p�riode de 260 semaines). Les donn�es historiques telles que celles utilis�es pour calculer l'indicateur synth�tique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La cat�gorie de risque associ�e � cet OPC n'est pas garantie et pourra �voluer dans le temps. La cat�gorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILIT� CR�DIT	La sensibilit� cr�dit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'�volution des spreads de cr�dit des obligations d�tenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de d�gradation de la qualit� de cr�dit des �metteurs.	SENSIBILIT� TAUX	La sensibilit� taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, � la hausse ou � la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'int�r�t du march� de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une r�glementation qui vise � promouvoir la durabilit� dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois cat�gories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond � la note de cr�dit moyenne pond�r�e des obligations d�tenues dans le portefeuille. Il refl�te la qualit� de cr�dit globale du fonds : plus le rating est �lev�, plus le risque de d�faut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est �lev�, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comport� qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'�cart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divis� par un l'�cart type de la rentabilit� de ce portefeuille (volatilit�). Un ratio de Sharpe �lev� est un bon indicateur.
DURATION	La duration d'une obligation correspond � la dur�e de vie moyenne actualis�e des ses flux financiers (int�r�t et capital) et s'exprime en ann�es.	�TOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa cat�gorie Europerformance, � partir de trois ann�es d'historique au minimum. Un score est calcul� en comparant la performance et la volatilit� du fonds � celles de son indice de cat�gorie, puis transform� en nombre d'�toiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliqu�e aux fonds disposant de 2 � 3 ans d'historique, en reliant leurs performances � celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les cat�gories ou fonds jug�s trop h�t�rog�nes, insuffisamment document�s ou pr�sentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la p�riode de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait achet� le fonds au plus haut de la p�riode d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette p�riode.
TRACKING ERROR	L'�cart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Elle est donn�e par l'�cart type annualis� des performances relatives d'un fonds par rapport � son indice de r�f�rence. Plus elle est faible, plus le fonds poss�de un profil de risque proche de son indice de r�f�rence.	VOLATILIT�	La volatilit� d�signe l'�cart-type annualis� des rendements d'une s�rie historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilit� typique d'un fonds mon�taire est inf�rieure � 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle �galement de 40 points de base de volatilit�) pour ces fonds. En revanche, la volatilit� d'un fonds actions, classe d'actif plus risqu�e, est souvent sup�rieure � 10%.		

Afer Crédit Flexible - Afer Génération Crédit Flexible

FR001400WIY6

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.